

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 08 AVRIL 2024

Envoyé en préfecture le 11/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le

ID : 062-216207589-20240408-2024_2_6-DE



L'an deux mille vingt-quatre, le 08 avril à 19 heures 00, le Conseil Municipal s'est réuni à la Salle des sports André Condette (arrêté municipal du 12 mai 2021), sous la Présidence de **Monsieur Raphaël JULES**, en suite de la convocation en date du 25 mars 2024, dont un exemplaire a été affiché sur le site internet de la ville, conformément à la loi.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

Nombre de conseillers municipaux présents : 26

Nombre de conseillers municipaux votants : 33

Etaient présents : Tous les conseillers municipaux en exercice à l'exception de :

- Guillaume PRUVOST pouvoir à Caroline CARON
- Betty BOULOGNE pouvoir à Stéphanie LACROIX
- Maxence DECAIX pouvoir à Matthias PASCHAL
- Guillaume SAVEANT pouvoir à Ludovic LATRY
- Philippe BOGGIO pouvoir à Wilfrid ANFRY
- Annie LEPORCQ pouvoir à Pascale LEBON
- Virginie MALAYEUDE pouvoir à Raphaël JULES

Monsieur Matthias PASCHAL est désigné secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N° 2024-2-6 : Attribution des subventions 2024

Dans le cadre du vote du Budget Primitif 2024, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer les subventions de fonctionnement détaillées dans les tableaux ci-après.

Conformément à plusieurs jurisprudences, les élus du Conseil Municipal qui sont membres d'associations ne peuvent pas participer au vote de la subvention, pour l'association dont ils sont membres.

Il s'agit de : *Madame Julietta PINTE, présidente de Bellidée ; Monsieur Wilfrid ANFRY, secrétaire adjoint de l'Office du 3^{ème} âge ; Madame Sylvie BERNARDINI, vice-présidente de l'Office du 3^{ème} âge ; Monsieur Ludovic LATRY, membre de l'Olympique Saint Martinois ; Monsieur Franck FASQUELLE, membre du Basket Club Saint-Martinois ; Monsieur Christian DELACOUR, Vice-Président de l'Education Liens Prévention.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, APPROUVE l'attribution des subventions pour l'année 2024 comme repris ci-dessous :

↳ <u>Bellidée :</u>		
Nombre de votants : 32		Pour : 32
↳ <u>L'Office du 3^{ème} âge :</u>		
Nombre de votants : 30		Pour : 30
↳ <u>L'Olympique Saint-Martinois</u>		
Nombre de votants : 31		Pour : 31
↳ <u>Le Basket Club Saint-Martinois</u>		
Nombre de votants : 32		Pour : 32
↳ <u>L'Education Liens Prévention :</u>		
Nombre de votants : 32		Pour : 32

↳ <u>Les Elles de l'avenir</u> :	Nombre de votants : 33	Pour : 27	Contre : 6
↳ <u>Vibrascène</u> :	Nombre de votants : 33	Pour : 26	Contre : 7

Pour le reste du tableau : **Nombre de votants : 33** **Pour : 33**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Saint-Martin-Boulogne, 08 avril 2024

**Le secrétaire de séance,
Matthias PASCHAL**

**Le Maire
Raphaël JULES**

Affiché le : 12 avril 2024

Voies et délais de recours

La présente décision peut être contestée devant le Tribunal Administratif de Lille dans les deux mois à compter de la publication de l'acte, soit par courrier postal ou par le biais de l'application informatique Télérecours : <http://www.telerecours.fr>